

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20130307-2013\_B100-DE  
Date de télétransmission : 13/03/2013  
Date de réception préfecture : 13/03/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 7 MARS 2013  
PRESIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOULLE

**2013\_B100**

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un avenant n 1 au marché n 2009M0017 relatif à l'exploitation des déchèteries de Peyrolles, St Paul lez Durance et Meyrargues**

Le 7 mars 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 1<sup>er</sup> mars 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCK Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARCON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLES Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron.

**Excusé(s) avec pouvoir :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, président donne pouvoir à BRAMOULLE Gérard – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARCON Jacques – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à TAULAN Francis – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à PIERRON Liliane – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLES Marie Pierre – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à Christian LOUIT- FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren donne pouvoir à Robert DAGORNE.

**Excusé(s) :**

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles .

Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

**03\_2\_18**

**BUREAU DU 7 MARS 2013**

Rapporteur : Guy BARRET

**Thématique : Commande Publique**

**Objet : Autorisation de signer un avenant n°1 au marché 2009M0017 relatif à l'exploitation des déchèteries de Peyrolles, Saint Paul Lez Durance et Meyrargues**

**Décision du Bureau.**

Mes Chers Collègues,

La Communauté du Pays d'Aix a notifié, le 7 avril 2009, le marché 2009M0017 relatif à l'exploitation des déchèteries de Peyrolles, Saint Paul lez Durance et Meyrargues. Ce marché d'une durée d'un an renouvelable trois fois arrive à échéance le 30 avril 2013. Le marché lancé selon la procédure d'appel d'offres ouvert devant prendre le relais sur ce dernier ayant été déclaré infructueux pour défaut de candidature valide, le présent avenant a pour objet de prolonger la durée de ce marché de 2 mois afin d'assurer la continuité du service public.

**Exposé des motifs :**

Le marché 2009M0017, concernant l'exploitation des déchèteries de Peyrolles, Saint Paul Lez Durance et Meyrargues, comprend notamment les prestations suivantes :

- gardiennage et accueil du public

- mise à disposition des contenants
- évacuation des matières vers les sites de traitement et de valorisation

La consultation permettant une nouvelle mise en concurrence des entreprises, a été déclarée infructueuse par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 15 février 2013 pour défaut de candidature complète, et ceci après demande de complément de candidature au titre de l'article 52 du CMP à l'ensemble des candidats.

En effet, les renseignements fournis par les candidats n'ont pas permis de s'assurer qu'ils disposaient des capacités techniques et professionnelles suffisantes, nécessaires à l'exécution des prestations relatives à la sécurité et à la vidéosurveillance des sites.

### **Objet de l'avenant**

Afin d'aboutir une nouvelle procédure de mise en concurrence selon la procédure d'appel d'offres ouvert, et d'assurer la continuité du service public, il vous est proposé de prolonger, par voie d'avenant, la durée du marché actuel de 2 mois, soit jusqu'au 30 juin 2013 au lieu du 30 avril 2013.

Les prestations et les prix du marché restent inchangés.

A titre indicatif, compte tenu des dépenses effectuées sur les périodes antérieures, le montant de l'avenant devrait s'élever à 54 000 €HT.

- Montant des dépenses prévisionnelles du 1<sup>er</sup> mai 2012 au 30 avril 2013 : 320 000 €HT

Estimation des dépenses supplémentaires pour la période de prolongation allant du 1<sup>er</sup> mai 2013 au 30 juin 2013 : 54 000 €HT

- dont montant du prix global et forfaitaire de la partie fixe pour 2 mois supplémentaires : 35 000 € HT

- Coût global de la dernière reconduction du marché, y compris la prolongation de durée de 2 mois : 374 000 €HT

- dont montant total du prix global et forfaitaire de la partie fixe pour 14 mois supplémentaires : 245 000 € HT

Toutefois, cet avenant n'entraîne aucune modification de l'économie du marché.

En effet, les seuils annuels minimum et maximum, fixés respectivement à 200 000 € HT et à 400 000 € HT, comprennent la partie fixe traitée à prix global et forfaitaire.

Le montant total du marché restera donc en deçà du seuil maximum du marché de 400 000 € HT sur lequel s'est engagé le pouvoir adjudicateur.

Par conséquent, le présent avenant n'a pas été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, celle-ci étant saisie uniquement pour les avenants des marchés à procédures formalisées entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

Conformément à la délibération N° 2009 A143 du Conseil communautaire du 29/07/09 relative aux marchés publics et portant délégation au Bureau, il vous est demandé d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant cité en objet.

### Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics issu du décret n°2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 et notamment son article 20

VU la délibération n°2009\_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ».

### Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les dispositions de l'avenant n°1 au marché n°2009M0017 relatif à l'exploitation des déchèteries de Peyrolles, Saint Paul Lez Durance et Meyrargues, sans incidences financières sur les montants minimum et maximum du marché.
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement;
- **DIRE** que la dépense en résultant sera inscrite au budget de fonctionnement de la Communauté, 1TL, nature 611, fonction 812.

**EXPLOITATION DES DECHETERIES DE PEYROLLES, SAINT PAUL LEZ  
DURANCE ET MEYRARGUES**

\*\*\*\*\*

**AVENANT N°1 au marché N° 2009M0017**

\*\*\*\*\*

**Titulaire : SILIM ENVIRONNEMENT**

**AVENANT n°1 AU MARCHE D'EXPLOITATION DES DECHETERIES DE PEYROLLES,  
SAINT PAUL LEZ DURANCE ET MEYRARGUES**

**ENTRE**

**La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix**  
CS 40868  
13626 Aix en Provence Cedex 1

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI,

**d'une part,**

et,

**SILIM ENVIRONNEMENT**, société au capital de 3 712 000 €, dont le siège social est situé au 58, avenue de Boisbaudran, ZI de la Delorme, 13 344 MARSEILLE CEDEX15, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° RCS MARSEILLE 072 800 691 00064,

Représentée par le Président Directeur Général, Gabriel LESBROS

Ci-après désignée « le titulaire »

**d'autre part,**

Marché n°: 2009M0017
Date de notification du marché : 7 avril 2009
Date de démarrage des prestations : 1 <sup>er</sup> mai 2009
Montant estimatif annuel du marché attribué : 320 000 € HT
<b>Maximum annuel : 400 000 € HT</b>
<b>Minimum annuel : 200 000 € HT</b>

**Etant préalablement exposé que :**

Afin d'aboutir une nouvelle procédure de mise en concurrence formalisée et d'assurer la continuité du service public, il a été décidé de prolonger la durée du marché actuel en passant un avenant de 2 mois, soit jusqu'au 30 juin 2013 au lieu du 30 avril 2013.

Les prestations et les prix du marché restent inchangés.

**Au vu de quoi il est arrêté et convenu ce qui suit :**

**Article 1<sup>er</sup> : OBJET DU PRESENT AVENANT**

Le présent avenant a pour objet de :

- Prolonger la durée initiale du marché de 2 mois, allant du 1<sup>er</sup> mai 2013 au 30 juin 2013

**Article 2 : MODIFICATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS**

Le présent avenant ne porte aucune modification aux documents contractuels

**Article 3 : INCIDENCE FINANCIERE DE L'AVENANT SUR LE MARCHE**

La prolongation de durée du marché initial n'implique pas l'augmentation du seuil maximum annuel du marché. Les conditions financières initiales restent donc inchangées, soit :

- seuil minimum annuel : 200 000 € HT
- seuil maximum annuel : 400 000 € HT

Ces seuils s'entendent partie fixe, traitée à prix global et forfaitaire, incluse.

Compte tenu de la prolongation de la durée du marché de 2 mois, le prix global et forfaitaire, initialement établi à 210 000 € HT pour 12 mois, s'élèvera à 245 000 € HT pour 14 mois.

**Article 4 : CLAUSE DE RENONCIATION AU RECOURS**

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

**Article 5 : SPECIFICATIONS DIVERSES**

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables.

**Article 6 : PRISE D'EFFET**

Le présent avenant n°1 prend effet à compter du 1<sup>er</sup> mai, la date d'échéance du marché actuel étant le 30 avril 2013. Il sera notifié courant avril.

Fait en un seul exemplaire

A \_\_\_\_\_, le

A Aix en Provence, le

Mention manuscrite « lu et approuvé »  
Le titulaire du marché

(signature et cachet de la société)

Pour le Président de la CPA et par délégation,  
Le Vice-Président de la Communauté, délégué  
à la coordination des politiques déchets

**Guy BARRET**

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un avenant n 1 au marché n 2009M0017 relatif à l'exploitation des déchèteries de Peyrolles, St Paul lez Durance et Meyrargues**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAÏNS MASINI**



**12 MARS 2013**